

DECRET N° 81-127 du 28 Avril 1981

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique, de l'intérim du Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie pour compter du 27 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 27 Avril 1981, le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie pendant l'absence du
Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MISP-MIME 6 autres
Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-